



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination
des Services de l'État

Bureau des procédures environnementales
Affaire suivie par M. Nicolas GARVIZU
Tel : 01.64.71.76.98
Courriel : nicolas.garvizu@seine-et-marne.gouv.fr

Lettre recommandée avec AR

Melun, le 15 novembre 2023

Le Préfet de Seine-et-Marne

à

**Madame Rosemarie ABELS
Directrice générale de
LALIQUE BEAUTY SERVICES**

Objet : Autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une salle de macération et d'un bâtiment de stockage de produits bruts exploités par la société LALIQUE BEAUTY SERVICES sur le territoire de la commune d'Ury (77 760)

P.J. : Arrêté préfectoral n°2023-36/DCSE/BPE/IC du 15 novembre 2023

J'ai l'honneur de vous notifier ci-joint, mon arrêté n°2023-36/DCSE/BPE/IC du 15 novembre 2023 autorisant la société LALIQUE BEAUTY SERVICES, que vous dirigez, à exploiter une salle de macération et un bâtiment de stockage de produits bruts sur la commune d'Ury.

Je vous informe que ce document devra être affiché en permanence et de façon visible au sein de votre établissement.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter, si nécessaire, toute information complémentaire.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture

Sébastien LIME

Copie pour information à :

- Monsieur le sous-préfet de Fontainebleau
- Madame la cheffe de l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France